

Suite à la réunion publique qui s'est tenue le 15 novembre 2017 à Loon-Plage, et après avoir entendu les questionnements et attentes de la population présente, la municipalité de Loon-Plage a décidé d'acter officiellement son positionnement vis à vis du projet d'extension du grand port maritime de Dunkerque dit « projet Cap 2020 ».

La commune de Loon-Plage serait directement impactée par le projet Cap 2020, et ce quel que soit la solution retenue l'Atlantique ou la variante Baltique.

En effet, le projet « Atlantique » se situerait dans la lignée des investissements déjà déployés par Dunkerque-Port pour la filière du conteneur : il s'agirait de prolonger vers le Sud le bassin de l'Atlantique dans la continuité du quai de Flandre. Une déviation spécifique de la RD601, réservée aux véhicules légers, cyclistes et transports en commun serait réalisée au plus près des bassins afin de réduire les distances et permettre la vue sur les activités maritimes.

La variante « Baltique », quant à elle, serait localisée à l'Est de l'actuelle zone logistique, à travers l'aménagement d'un nouveau chenal (entre l'avant-port Ouest et le canal des Dunes), ainsi que d'un nouveau bassin entre le terminal ferry et les installations pétrochimiques actuelles.

Le choix de Dunkerque-Port, de sa gouvernance et de ses ministères de tutelle s'est porté sur la solution « Atlantique ».

La ville a donc décidé d'apporter son soutien au projet Cap 2020 et à sa solution Atlantique. En effet, la ville de Loon-Plage a toujours soutenu et accompagné le développement économique du GPMD qui est le moteur économique de l'agglomération dunkerquoise (représentant environ 25 000 emplois) et participe à la richesse du territoire. Le GPMD est également un partenaire privilégié de la ville.

Néanmoins la ville de Loon-Plage souhaite acter par cette contribution les points de vigilances qui devront être nécessairement pris en compte pour mettre en œuvre ce projet.

Depuis de nombreuses années, la municipalité de Loon-Plage a œuvré pour améliorer le cadre de vie et le bien-être de ses habitants. La ville sera donc **intransigeante** quant à l'impact environnemental du projet vis-à-vis de la population loonoise. Le projet devra réduire au maximum ses impacts environnementaux en termes de paysage, de biodiversité, de qualité de l'air et de nuisances sonores.

De plus, la ville sera également **attentive** à ce que le projet cap 2020, qui se veut durable, réponde aux exigences suivantes :

1/ La population loonoise doit profiter au mieux des emplois créés par ce projet.

2/ Le GPMD s'engage à réaliser une étude spécifique sur les conséquences en termes de pollution atmosphérique et sonore dû à l'augmentation prévisible des flux routiers pour la ville de Loon-Plage et réaliser le cas échéant des aménagements paysagers réduisant au mieux ces nuisances.

3/ Le GPMD développe les alternatives multimodales afin de limiter les flux routiers au profit du ferroviaire et de la voie fluviale.

4/ Les infrastructures portuaires soient en cohérence avec les ambitions du GMPD et permettent aux loonois d'accéder facilement aux entrées et sorties de ville.

5/ Le dévoiement de la RD 601 doit permettre d'améliorer la qualité routière et sécuriser les modes actifs de déplacements.

En conclusion, la ville de Loon-Plage est favorable au développement du GMPD via la solution du bassin de l'Atlantique, dans les conditions fixées ci-dessus.

le 27 NOV. 2017

Eric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE

